

## PETR Pays Loire Beauce

---

**De:** Marie-Laure <mlaure.schoen@gmail.com>  
**Envoyé:** lundi 8 mai 2023 12:02  
**À:** PETR Pays Loire Beauce  
**Objet:** objet : enquête SCoT - « A l'attention de Monsieur le président de la commission d'enquête »

Monsieur l'Enquêteur,

J'ai appris par hasard l'existence de ce projet de SCOT, sans avoir la moindre idée sur son objet. Renseignements pris auprès de connaissances compétentes en la matière, j'ai compris que ce projet était important, ma contribution à l'enquête publique en tant que citoyenne aussi.

Mais impossible de m'y retrouver dans le millier de pages du document qui perd la lectrice non avertie que je suis, ni même d'y trouver par moi-même le résumé non technique de 32 pages annoncé! Une impression d'énumération de bonnes intentions dont il est difficile de mesurer l'impact concret. Sans sensibilisation du public par des réunions d'information, la consultation des citoyens via l'enquête publique perd sa raison d'être : pour preuve, le résultat de cette enquête, avec un nombre extrêmement restreint de contributeurs particulièrement avertis et compétents.

J'ai relevé quelques points méritant l'attention:

1/ Est-ce que cela a un sens d'appuyer le SCOT sur des **données-clés datant de 2014**, au mieux parfois 2016? En 2023, 10 ans après, ne sont-elles pas obsolètes?

2/ **Concernant le transport**, constat est fait dans le document :

- de la congestion des axes de circulation à et autour de Beaugency
- des risques liés au transport par voie routière de matières dangereuses touchant 30 communes,

Avec les vœux inscrits:

- de limiter le trafic en zone urbaine
- de limiter la consommation de terres agricoles.

**Comment se fait-il, qu'à l'encontre de tout cela :**

- on continue à implanter de nouveaux entrepôts éloignés des sorties d'autoroute? Comment se fait-il que la future plateforme logistique XXL près d'Actiloire, semble déjà comptabilisée dans le SCOT, alors que ce projet n'est toujours pas validé ?

- on prévoit encore le prolongement de la voie de contournement de Beaugency, inadaptée dès son départ au niveau du pont de Messas, puis au rond-point de la route de Châteaudun et à la descente vers le Rû. Sans compter l'emprise de son prolongement sur des terres agricoles et son impact sur les riverains

Cela au lieu d'encourager la circulation des camions sur l'autoroute pour préserver les axes secondaires et les zones d'habitation?

Merci, Monsieur l'Enquêteur, de bien vouloir prendre note de ma modeste contribution,

Marie-Laure SCHOEN